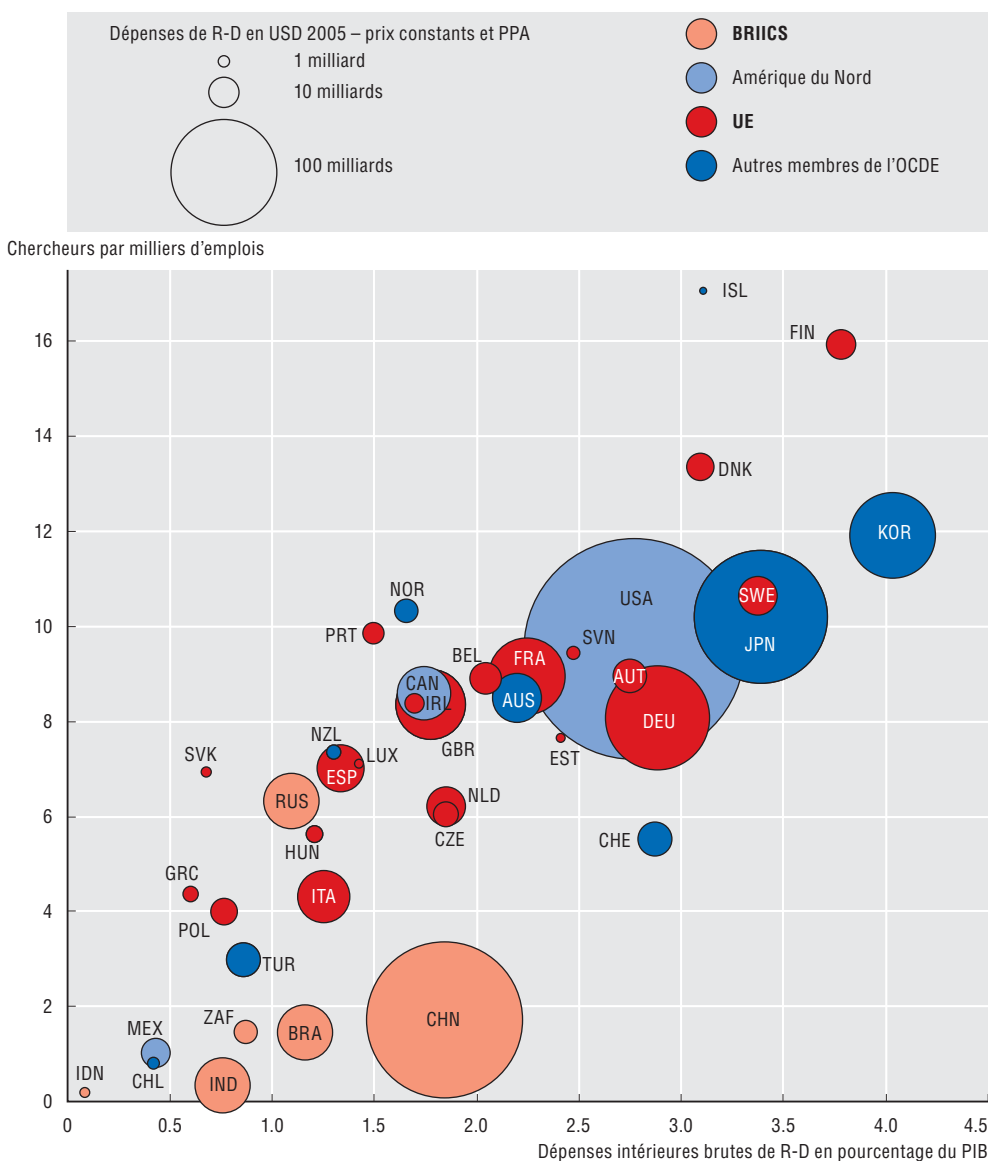


La nouvelle donne de l'innovation

Le paysage mondial de la R-D

Les États-Unis sont en tête du classement mondial de la R-D, les dépenses intérieures qui y ont été consacrées ayant atteint près de 415 milliards USD en 2011. C'est environ deux fois plus qu'en Chine, désormais le numéro deux mondial de la R-D devant le Japon, l'Allemagne et la Corée. Cette dernière présente le ratio le plus élevé de dépenses de R-D rapportées au PIB en raison de la rapide augmentation de ces dépenses au cours des dernières années. À l'échelle planétaire, les économies non membres de l'OCDE représentent une part croissante de la R-D mesurée d'après le nombre total de chercheurs et les dépenses de R-D. Les frais de personnel sont dans la plupart des pays le principal poste de dépenses de R-D, ce qui explique l'étroite corrélation entre les mesures de R-D en pourcentage du PIB et le nombre de chercheurs exprimé en pourcentage de l'emploi total. Les écarts peuvent être dus à des différences de prix des intrants de la R-D, comme le coût des chercheurs, à la structure de spécialisation de la R-D ainsi qu'aux investissements en R-D puisque certains pays peuvent avoir commencé à étendre leurs infrastructures de recherche en prévision de l'avenir.

44. La R-D dans l'OCDE et les pays partenaires clés, 2011

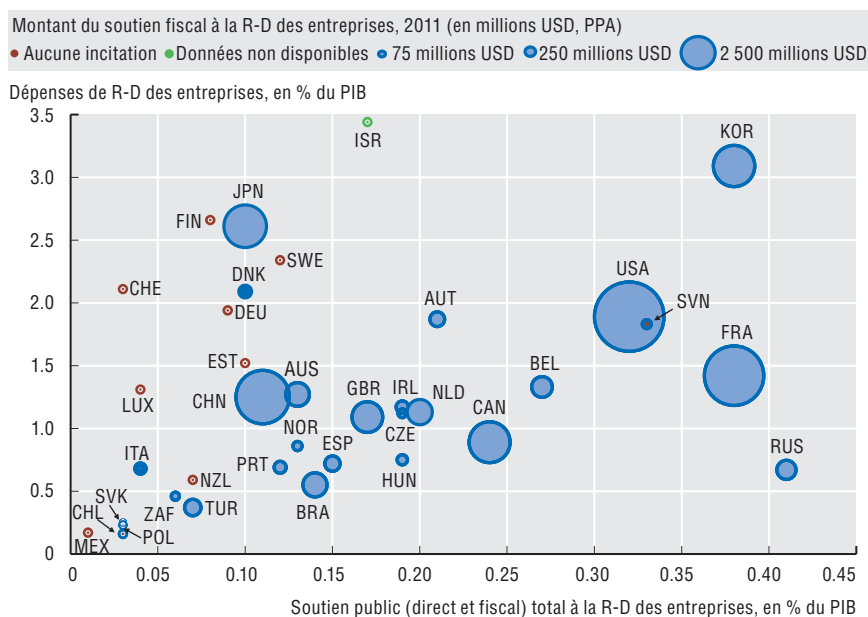


Les dispositifs en matière de R-D

Les pouvoirs publics disposent de divers outils pour promouvoir la R-D dans le secteur privé. En plus d'accorder des subventions ou des prêts et de confier des travaux de R-D, beaucoup usent également d'incitations fiscales. Aujourd'hui, 27 des 34 pays de l'OCDE et un certain nombre de pays non membres accordent un traitement fiscal préférentiel aux dépenses de R-D. Afin d'obtenir un tableau plus complet des efforts déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir la R-D dans les entreprises, deux types de données sont combinées : de nouvelles estimations du coût des incitations fiscales et des données sur le financement direct de la R-D (subventions à la R-D et achats de R-D) déclaré par les entreprises. L'intensité de R-D dans le secteur des entreprises est généralement liée au financement public de la R-D des entreprises. Cela ne dénote toutefois pas une relation de cause à effet et certains pays font clairement exception à la règle. L'Allemagne et la Corée affichent en effet une intensité de R-D élevée dans les entreprises au regard de l'ampleur du soutien public. À l'inverse, le Canada, la Fédération de Russie et la Turquie présentent des taux de soutien supérieurs à ceux de pays dont le rapport entre la R-D des entreprises et le PIB est pourtant similaire. En Allemagne, en Finlande, en Suède et en Suisse, le secteur des entreprises affichait une forte intensité de R-D en 2011, sans qu'il y ait pour autant de dispositif d'incitation fiscale. La Finlande a mis en place un dispositif d'abattement fiscal pour la R-D en 2013.

45. Intensité de R-D dans les entreprises et soutien public à la R-D des entreprises, 2011

En pourcentage du PIB



Note : Cet indicateur est expérimental. La comparabilité internationale des données peut être limitée. Pour plus d'informations, voir www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm.

Source : OCDE, basé sur les données issues du questionnaire de l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D ; sources publiques et OCDE, Base de données sur les principaux indicateurs de la science et de la technologie, www.oecd.org/sti/pist, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931392>

Comment lire ce graphique

La taille du cercle représente le montant total du soutien apporté sous forme d'incitations fiscales aux dépenses de R-D, en USD PPA. Aux Pays-Bas, par exemple, le soutien fiscal à la R-D est tout juste supérieur à 1 milliard USD. Le financement public total de la R-D des entreprises est juste au dessus de 0.2 % du PIB et la R-D des entreprises s'élève à près de 1 % du PIB. Sur l'ensemble des pays, la corrélation entre les deux variables est de 29 %.

Comment mesurer les incitations fiscales ?

La collecte de données organisée par l'OCDE sur les incitations fiscales à la R-D, qui en est désormais à sa quatrième édition, a pour but de déceler et d'étudier les différences subtiles entre les pays en matière de traitement fiscal de la R-D, de référence fiscale et de méthode de mesure. Des experts nationaux des indicateurs de la science et de la technologie ont travaillé en collaboration avec des administrations fiscales et des administrations chargées des finances publiques afin de fournir des données aussi comparables à l'échelle internationale et à jour que possible. Le coût estimé des dispositions accordant un traitement préférentiel aux dépenses de R-D des entreprises est rapporté à une référence commune dans la mesure du possible. Ces estimations rendent compte de la somme du manque à gagner fiscal – calculé selon le principe de la comptabilité d'exercice – et des remboursements d'impôts, le cas échéant. Toutefois, de nombreuses administrations ne peuvent communiquer que le coût des obligations fiscales de l'État décaissées au cours d'une période donnée (comptabilité de caisse).

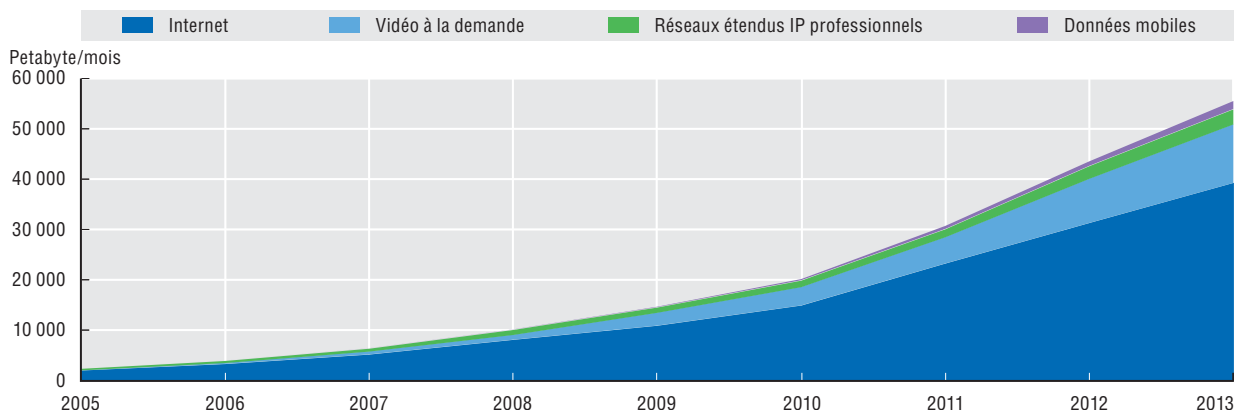
1. ÉCONOMIE DU SAVOIR : TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES

La nouvelle donne de l'innovation

Les infrastructures de communications

L'Internet est une infrastructure essentielle pour les entreprises, les particuliers et le secteur public et continue sa remarquable expansion. Le trafic IP (Protocole Internet) mondial est passé de 20 000 pétaoctets (po) par mois en 2010 à 55 000 po par mois en 2013. Il a par ailleurs été multiplié par 19 depuis 2005. Les appareils mobiles et la connectivité permanente sont déjà en train de transformer les habitudes et continueront de le faire ces prochaines années. Conçu à l'origine comme un réseau de recherche, l'Internet a ensuite connu une commercialisation et une expansion telles que le protocole Internet IPv4 est désormais insuffisant pour répondre aux besoins actuels. En fait, l'espace d'adressage IPv4 a été épuisé début 2011. Le protocole IPv6, qui a été conçu pour succéder à l'IPv4 et dont la mise en place a débuté en 1999, offre un espace d'adressage considérablement plus vaste, mais sa mise en œuvre est lente. En effet, même s'il semble que plus de la moitié des équipements raccordés à une connexion Internet filaire sont compatibles avec le protocole IPv6 aujourd'hui, ils sont moins de 1 % à être effectivement reliés à un service permettant d'utiliser ce protocole. Seuls quatre pays – la France, le Luxembourg, le Japon et les États-Unis – dépassent la moyenne de l'OCDE à cet égard.

46. Trafic IP (Protocole Internet) mondial, 2005-13

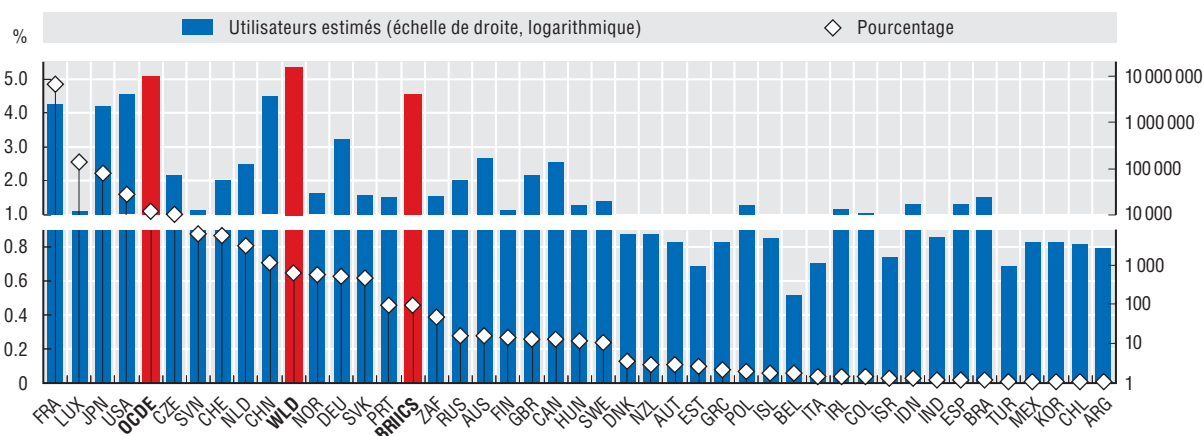


Source : Cisco Visual Networking Index (VNI), juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931411>

47. Mise en place du protocole IPv6 par pays, novembre 2012

En pourcentage des utilisateurs d'Internet



Source : OCDE (2013), Perspectives des communications de l'OCDE 2013, Éditions OCDE, d'après les données accessibles à l'adresse www.potaroo.net/reports/oecd et les rapports publiés par les registres Internet régionaux (RIR), novembre 2012. Voir notes de chapitre.

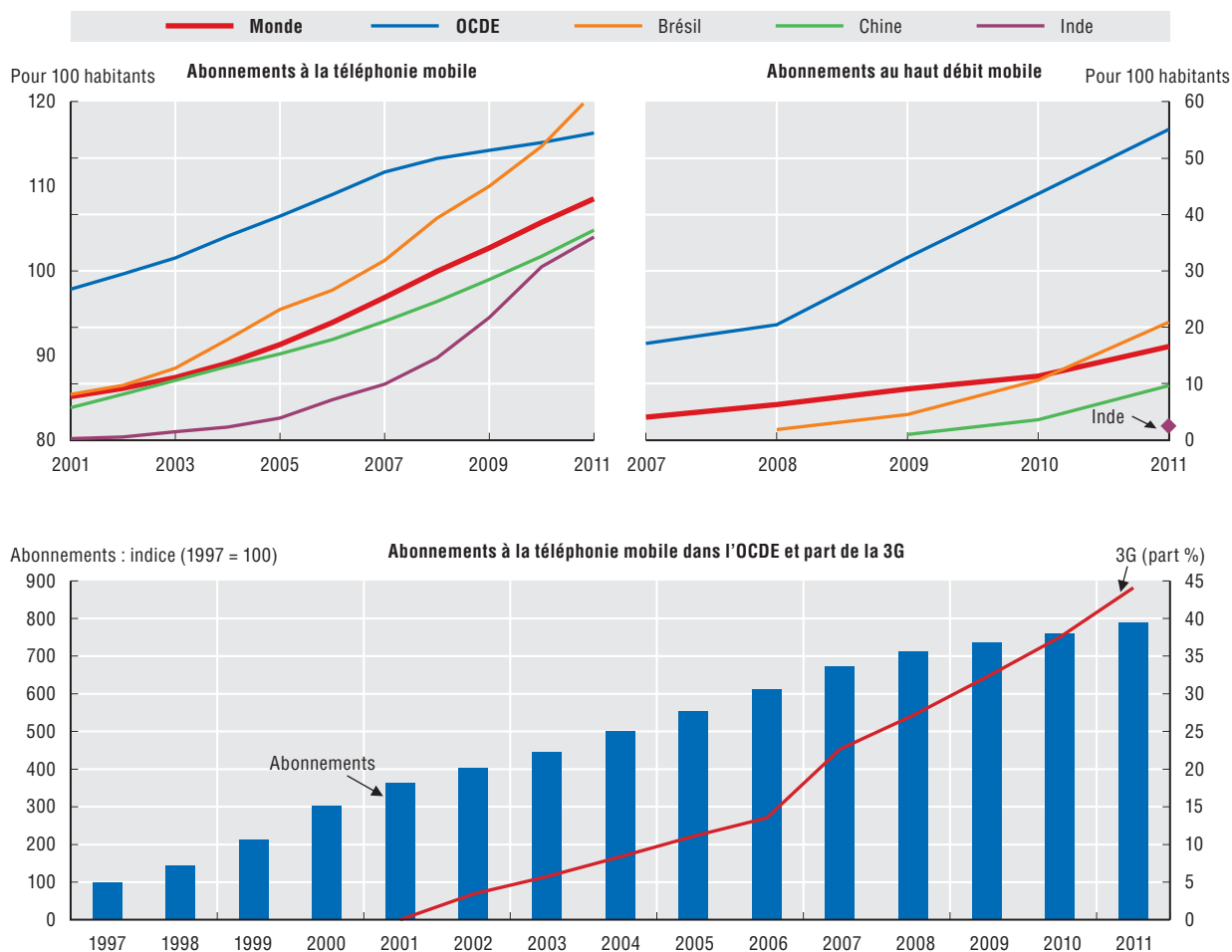
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931430>

Vers l'omniprésence des télécommunications

Les trois quarts environ de la population mondiale ont désormais accès à un téléphone portable. Le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile en usage dans le monde, qu'ils soient prépayés ou postpayés, est passé de moins d'un milliard en 2000 à plus de 6 milliards aujourd'hui, dont près de 5 milliards dans les pays en développement. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile (pour 100 habitants) a passé la barre des 100 % dans la zone OCDE en 2008 et les abonnements mondiaux devraient s'en approcher en 2013. Les pays émergents sont désormais en passe de réitérer le succès du modèle prépayé avec des appareils mobiles permettant d'accéder à Internet. En 2011, le Brésil a dépassé l'OCDE avec 123 abonnements pour 100 habitants. La Chine et l'Inde comptent quant à elles quelque trois abonnements pour quatre habitants. Il est de plus en plus courant de détenir plusieurs abonnements, et ces derniers pourraient bientôt dépasser le nombre d'habitants. Les taux de pénétration du haut débit mobile restent encore loin de celui de l'OCDE mais ce service est récent et s'améliore rapidement, tant en termes de qualité que de prix. Ces abonnements sont passés de 20 % en 2008 à 55 % en 2011 dans la zone OCDE (contre moins de 20 % à l'échelle mondiale). Ils devraient atteindre 63 % dans la zone OCDE en 2012. En 2011, environ 45 % des abonnés à un réseau mobile dans l'OCDE étaient équipés d'appareils compatibles avec la 3G. Par ailleurs, la norme LTE (plus puissante que la 3G et également connue sous le nom de 4G) est désormais présente dans la plupart des pays de l'OCDE. À l'avenir, l'histoire des communications mobiles ne sera plus dictée par les appareils mais par l'utilisation qui en est faite. La quasi-omniprésence de ces communications ouvre de nouvelles possibilités.

48. Taux de pénétration de la téléphonie mobile et du haut débit dans le monde, 2001-11

Abonnements pour 100 habitants, indices et pourcentages



Source : OCDE, Base de données sur les télécommunications ; UIT, Base de données World Telecommunication/ICT indicators, juin 2013. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931449>

1. ÉCONOMIE DU SAVOIR : TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES

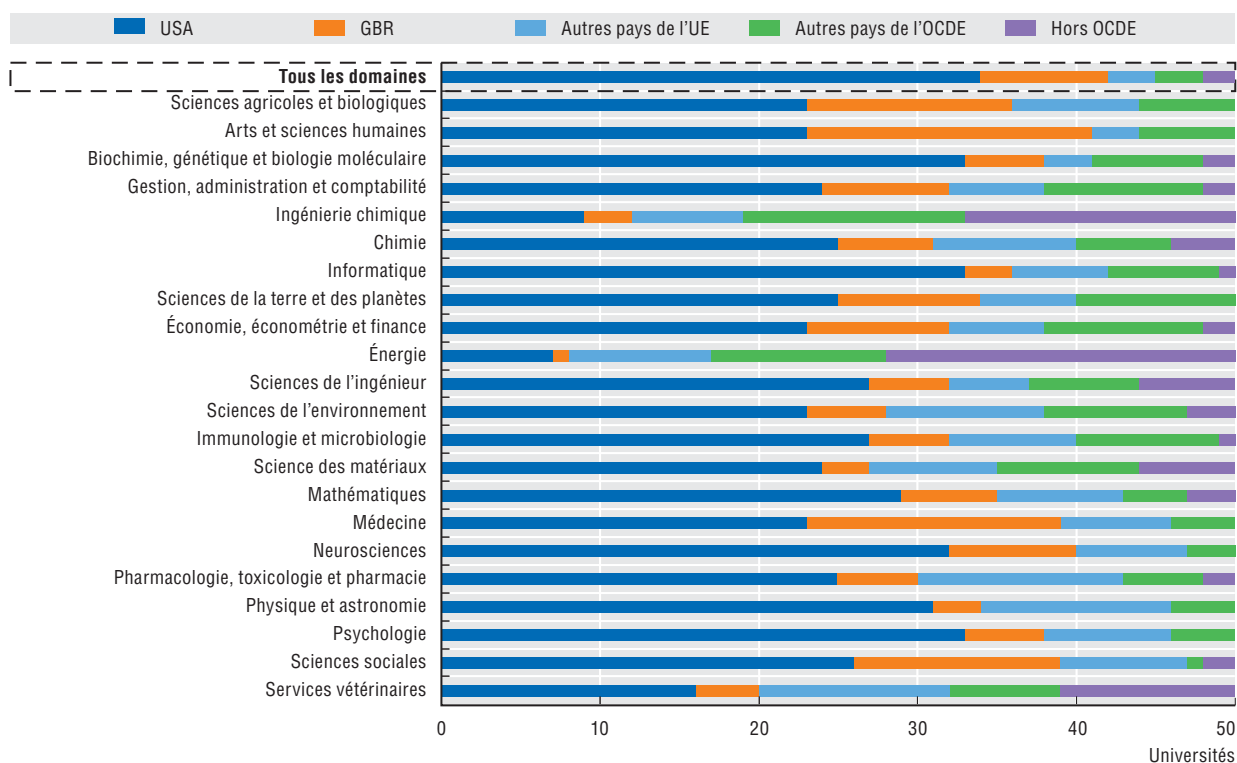
La nouvelle donne de l'innovation

Pôles d'excellence universitaires

Les 50 universités les plus influentes dans le monde en 2007-11 – en termes de citations normalisées de publications universitaires, toutes disciplines confondues – restent très concentrées géographiquement, mais moins qu'en 2003-09. Au total, 34 des 50 premières universités sont situées aux États-Unis. Les autres sont majoritairement situées en Europe et, pour la première fois, deux se trouvent hors de la zone OCDE, au Taipei chinois. Le Royaume-Uni arrive en deuxième position et se distingue particulièrement dans les domaines de la médecine et des sciences sociales. On constate des écarts intéressants entre les économies en fonction des disciplines : les universités américaines sont les plus susceptibles d'être à la pointe en biochimie, en informatique, en neurosciences et en psychologie ; les universités situées dans des économies non membres, notamment en Asie, jouent un rôle relativement prééminent en ingénierie chimique ainsi que dans l'énergie et la recherche vétérinaire. Ces résultats reposent sur des mesures qui rendent compte de la qualité de la production par unité et non sur le nombre de publications de grande qualité en valeur absolue. La part de la production scientifique n'émanant pas du secteur de l'éducation, comme celle des instituts de recherche publics, par exemple, diffère également d'une économie à l'autre.

49. Pôles d'excellence universitaires, répartition géographique des établissements les plus influents, 2007-11

Emplacement des 50 premières universités, par discipline principale



Source : OCDE et SCImago Research Group (CSIC), *Compendium of Bibliometric Science Indicators 2014*, d'après Scopus Custom Data, Elsevier, mai 2013. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931468>

Comment lire ce graphique

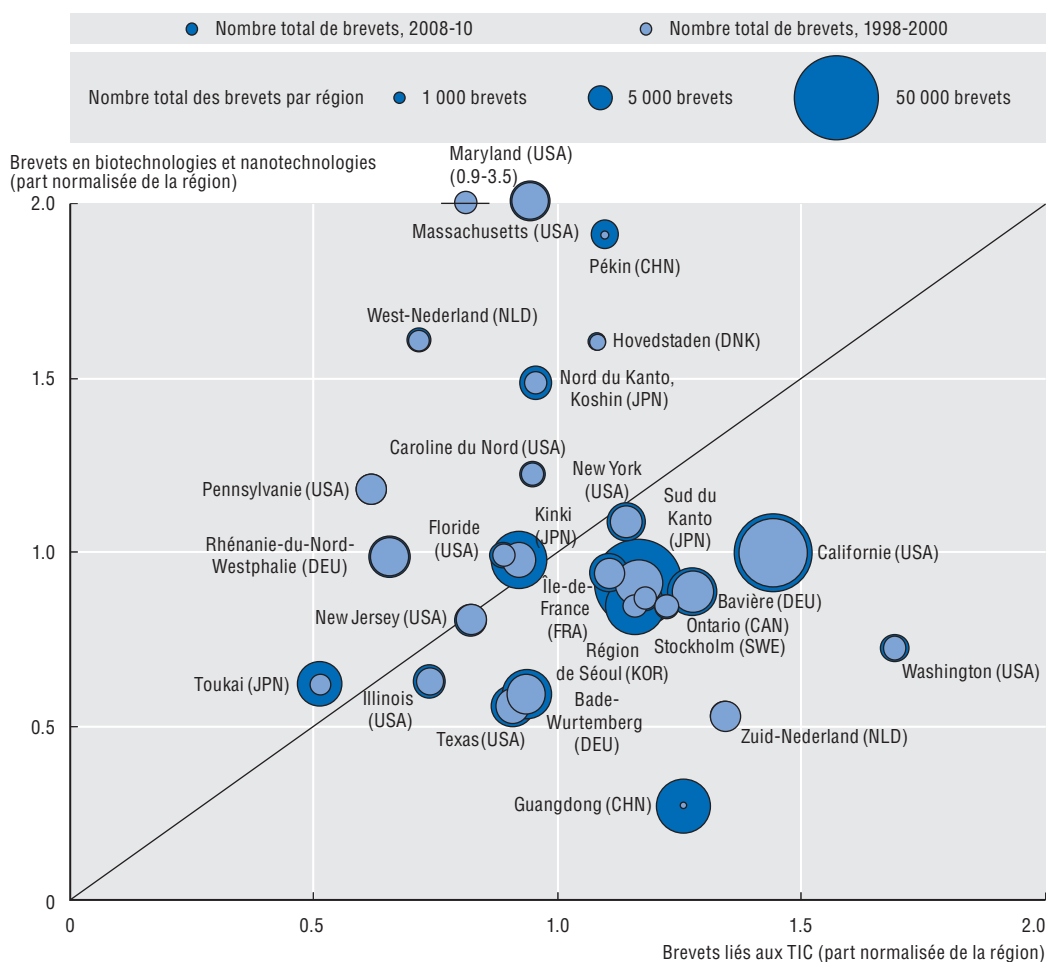
L'axe des abscisses indique la répartition géographique des 50 premières universités dans les principales disciplines (axe des ordonnées) selon leur impact normalisé. Le nombre minimal de publications fixé pour les établissements est de 100 documents en 2011, sauf pour certaines disciplines, pour lesquelles il a été fixé à 50 documents. L'influence normalisée correspond au rapport entre le nombre moyen de citations reçues par une unité donnée et la moyenne mondiale des citations au cours de la même période, par type de document et par discipline ; autrement dit, la normalisation se fait au niveau de l'article. Si un article relève de plusieurs disciplines, on calcule une valeur moyenne pour les disciplines en question. L'influence normalisée des établissements est calculée pour la période 2007-11 et ne tient compte que de la production à laquelle le pays concerné apporte la principale contribution (production dont l'auteur principal est rattaché à l'établissement).

Hauts lieux de l'innovation régionale

L'implantation géographique semble avoir de l'importance. Nombre d'entreprises à la pointe dans les secteurs à forte intensité de savoir – comme les technologies de l'information et de la communication, les biotechnologies et les nanotechnologies – se sont développées dans un nombre limité de régions. Les 20 premières de ces régions propices à la technologie, en termes de brevets, se concentrent dans quelques pays. Elles se trouvent notamment aux États-Unis (34 % des dépôts de brevet de ces régions en 2008-10, contre environ 50 % dix ans auparavant) et au Japon (29 %, contre environ 17 % dix ans auparavant). La Chine abrite elle aussi des hauts lieux de l'innovation. La région de Pékin est ainsi relativement spécialisée dans ces technologies et plus particulièrement dans les biotechnologies et les nanotechnologies. La région du Guangdong est comparativement plus spécialisée dans les TIC (le nombre de dépôts de brevets y a été multiplié par 90 en dix ans). Sept régions européennes comptent parmi les hauts lieux de l'innovation propices aux technologies et représentent environ 21 % des dépôts de brevets attribuables à l'ensemble de ces hauts lieux (contre environ 29 % dix ans auparavant). Ces régions semblent offrir des conditions particulièrement propices à l'innovation des entreprises. Les responsables publics d'autres régions s'efforcent de reproduire ou de cultiver les mêmes conditions.

50. Hauts lieux de l'innovation dans les TIC, les biotechnologies et les nanotechnologies, 1998-2000 et 2008-10

Avantage comparatif régional par technologie, premières régions mondiales pour la prise de brevets



Source : OCDE, Base de données REGPAT, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931487>

Comment lire ce graphique

Ce graphique présente les 20 premières régions mondiales en termes de brevets dans les domaines des TIC, des biotechnologies et des nanotechnologies. La taille du cercle représente le volume des dépôts de brevets dans ces trois domaines au cours des deux périodes considérées. Pour chaque domaine observé, la part des brevets du pays attribuable à une région est rapportée à la part de l'ensemble des brevets du pays – toutes technologies confondues – attribuable à cette région. Cette normalisation corrige le résultat de la propension moyenne de certaines régions à déposer davantage de brevets que d'autres. Les régions situées le long de la diagonale ont la même propension relative à déposer des brevets dans les TIC d'une part, et dans les biotechnologies et nanotechnologies d'autre part. Les régions placées au-delà de la valeur 1.0 sont relativement plus spécialisées dans ces trois domaines technologiques que dans tout autre. À titre d'exemple, la Californie est un haut lieu de l'innovation pour les TIC, les biotechnologies et les nanotechnologies, avec un degré de spécialisation plus marqué dans les TIC.

1. ÉCONOMIE DU SAVOIR : TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES

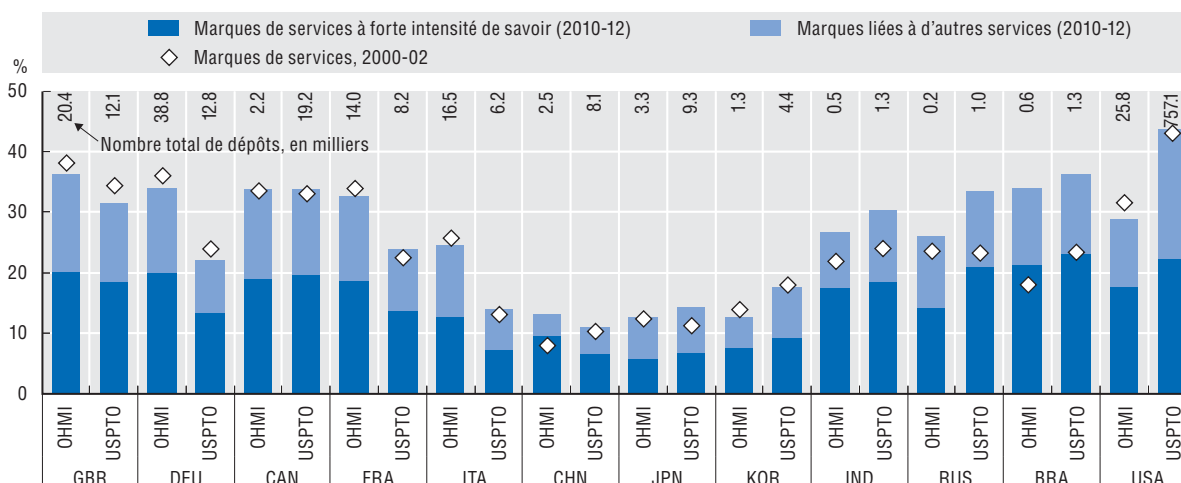
La nouvelle donne de l'innovation

Innovier pour créer de nouveaux marchés

Le lancement de nouveaux produits et services s'accompagnant souvent de l'enregistrement de nouvelles marques commerciales, les indicateurs fondés sur celles-ci permettent de signaler les innovations progressives et celles réalisées en matière de commercialisation. Si les demandes d'enregistrement de marques se multiplient au fil du temps, la part de celles liées aux services est restée stable ou a marqué un léger repli au cours des dix dernières années dans la plupart des économies de l'OCDE. En revanche, la proportion des marques de services dont la protection a été demandée par les BRIICS sur les marchés de l'UE et des États-Unis augmente depuis 2000-02. Les marques liées aux services aux entreprises à forte intensité de savoir représentent la majorité des marques de services enregistrées par l'ensemble des économies étudiées, en particulier le Brésil et les États-Unis. Leur distribution est révélatrice des stratégies adoptées par les entreprises sur les différents marchés. Il semble que les marques liées à la R-D dont l'enregistrement est demandé par les économies du G7 et les BRIICS sont plus susceptibles d'être protégées aux États-Unis qu'en Europe, tandis que les BRIICS affichent une part relativement plus importante des marques de services aux entreprises enregistrées sur le marché européen.

51. Dépôts de marques de services auprès de l'USPTO et de l'OHMI, pour une sélection d'économies membres et non membres de l'OCDE, 2000-02 et 2010-12

En pourcentage du total des dépôts de marques

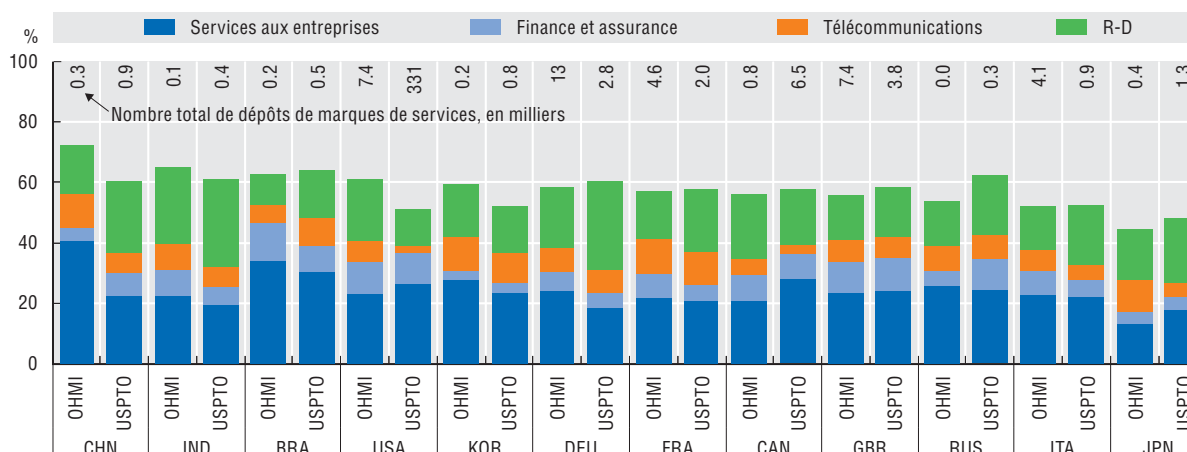


Source : US Patent and Trademark Office Bulk Downloads: Trademark Application Text hébergé par Google ; OHMI, Base de données des marques communautaires, CTM Download, mai 2013. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931506>

52. Dépôts de marques de services à forte intensité de savoir, pour une sélection d'économies membres et non membres de l'OCDE, 2010-12

En pourcentage du total des dépôts de marques de services



Source : US Patent and Trademark Office Bulk Downloads: Trademark Application Text hébergé par Google ; OHMI, Base de données des marques communautaires, CTM Download, mai 2013. Davantage de données via StatLink. Voir notes de chapitre.

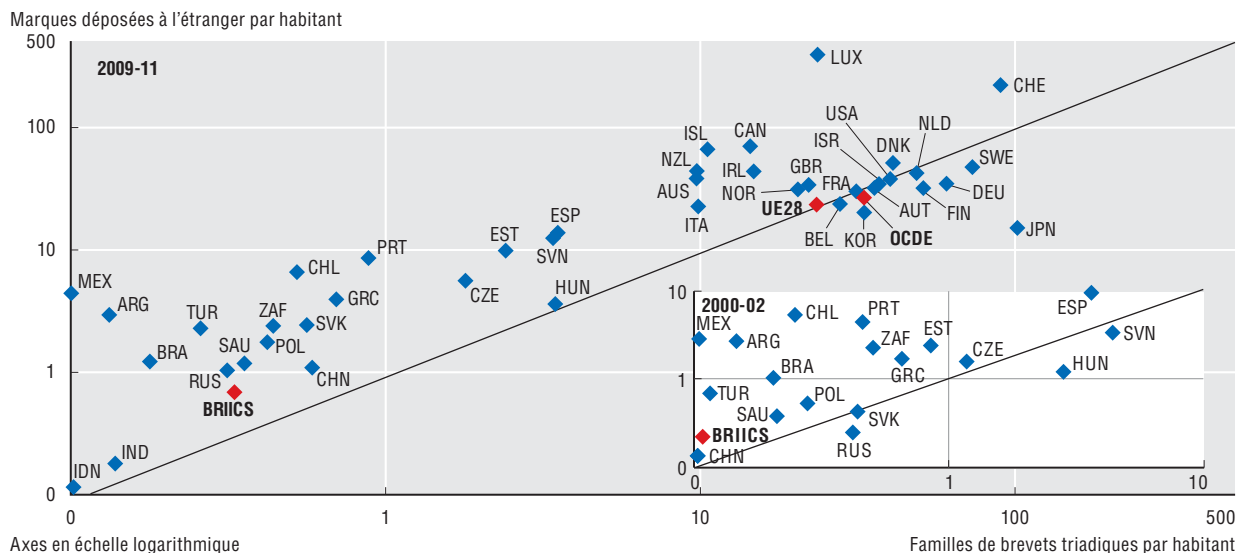
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931525>

L'innovation se mondialise

Les indicateurs relatifs à la situation des brevets triadiques et des marques à l'étranger montrent que les activités d'innovation, à la fois technologique et non fondée sur la R-D, se propagent partout dans le monde. En général, les économies dotées d'une vaste assise manufacturière ou spécialisées dans les technologies de l'information et des communications misent davantage sur les brevets que sur les marques. À l'inverse, celles dominées par les secteurs tertiaires tendent à privilégier la protection des marques. Bien que moins portées que les pays de l'OCDE à défendre leurs innovations à travers les brevets ou les marques, les économies émergentes recourent de plus en plus au régime de protection de la propriété intellectuelle pour conserver la mainmise sur les résultats de leurs activités d'innovation.

53. Brevets et marques par habitant, 2000-02 et 2009-11

Nombre moyen par million d'habitants, pays de l'OCDE et du G20



Source : OCDE, Base de données sur les brevets, juin 2013 ; US Patent and Trademark Office Bulk Downloads: Trademark Application Text hébergé par Google, mai 2013 ; OHMI, Base de données des marques communautaires, CTM Download, mai 2013 ; rapports annuels du JPO 2001-12, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932931544>

Qu'est-ce qu'un brevet triadique ?

Une famille de brevets triadiques est un ensemble de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB), du Japan Patent Office (JPO) et de l'US Patent and Trademark Office (USPTO) afin de protéger une même invention. Les brevets triadiques ont généralement une valeur plus élevée et éliminent les biais liés au pays d'origine ainsi que l'influence de l'implantation géographique.

Qu'est-ce qu'une marque enregistrée à l'étranger ?

Il existe un biais national dans le comptage des marques, car en règle générale les entreprises déposent en premier lieu leur marque dans leur pays d'origine. Les marques enregistrées à l'étranger correspondent au nombre de demandes d'enregistrement déposées auprès de l'USPTO, de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) et du JPO selon la date et le pays de résidence du déposant. Dans le cas des États-Unis, des pays membres de l'UE et du Japon, les demandes du marché intérieur sont exclues du décompte, lequel est ajusté de manière à prendre en considération la propension moyenne relative des autres pays à présenter une demande auprès de ces trois organismes (USPTO, OHMI, JPO).

Pourquoi recourir aux marques pour mesurer l'innovation ?

Une marque sert à distinguer les biens et les services d'une entreprise de ceux des autres entreprises. Les entreprises y recourent pour signaler une nouveauté et conserver les avantages de leurs innovations lorsqu'elles mettent de nouveaux produits sur le marché. Le nombre des demandes d'enregistrement de marques est étroitement lié à d'autres indicateurs de l'innovation. Leur champ d'application étant très large, les marques renseignent sur les innovations obtenues au niveau des produits, mais aussi du marketing et des services. Comme les données sur les demandes d'enregistrement de marques sont disponibles au public dès leur dépôt, les indicateurs fondés sur les marques peuvent informer rapidement sur le niveau de certains types d'activités d'innovation.

Chypre

La note suivante est incluse à la demande de la Turquie:

« Les informations figurant dans ce document qui font référence à “Chypre” concernent la partie méridionale de l’île. Il n’y a pas d’autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l’île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu’à ce qu’une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la “question chypriote”. »

La note suivante est incluse à la demande de tous les États de l’Union européenne membres de l’OCDE et de la Commission européenne:

« La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre. »

Israël

« Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes ou d’un tiers compétents. L’utilisation de ces données par l’OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. »

« Il est à noter que les données statistiques sur les marques et brevets israéliens sont communiquées par les offices des brevets et des marques des pays concernés. »

1. Croissance de la productivité horaire du travail, ensemble de l’économie, 2001-12

La zone euro ici ne comprend pas Chypre et Malte.

2. Croissance du PIB par habitant et du PIB par actif occupé dans les BRIICS et l’OCDE, 2007-09 et 2009-12

Les calculs sont basés sur le PIB à prix constants, converti en USD à l’aide des parités de pouvoir d’achat de 2005. Les séries de PIB obtenues pour le Brésil, l’Indonésie et l’Afrique du Sud sont tirées des comptes nationaux trimestriels de l’OCDE en date d’avril 2013. Celle qui se rapporte à l’Inde provient des comptes nationaux annuels établis par l’OCDE en date d’avril 2013 ; elle a été complétée pour la période antérieure à 2004 et postérieure à 2009 à l’aide des comptes nationaux trimestriels de l’OCDE en date d’avril 2013.

Les estimations de l’emploi au Brésil, en Chine, en Inde et en Indonésie sont fondées sur les données de la base du GGDC « Total Economy », janvier 2013.

Les données relatives à l’emploi en Afrique du Sud sont tirées des comptes nationaux annuels établis par l’OCDE, en date d’avril 2013 ; la série a été complétée pour la période antérieure à 2001 et postérieure à 2010 à l’aide des données tirées de la base du GGDC « Total Economy », janvier 2013.

3. Reprise de l’emploi par groupe socio-économique, T1 2008 à T4 2012

Les niveaux de qualification ont été définis comme suit sur la base des classes CITE 97 : « peu qualifié » correspond aux classes inférieures au deuxième cycle de l’enseignement secondaire (CITE 0/1/2) ; « moyennement qualifié » au deuxième cycle de l’enseignement secondaire (CIT 3/4) ; très qualifiés à l’enseignement supérieur (CITE 5/6).

4. Taux de chômage harmonisés, OCDE, zone euro, États-Unis et Japon, juillet 2008-avril 2013

Pour les 34 pays membres de l’OCDE, les taux de chômage harmonisés ont été établis suivant les lignes directrices de l’Organisation internationale du Travail (OIT). Les chômeurs sont les personnes d’âge actif qui, durant la période de référence, étaient sans emploi, disponibles pour travailler et avaient entrepris des démarches actives en quête d’un emploi.

Les taux sont corrigés des variations saisonnières.

La zone euro comprend les 17 États membres participants.

5. Croissance nette de l'emploi, entreprises les plus jeunes comparées aux anciennes, 2001-11

Sont exclus les établissements et les sociétés dont la durée de vie se limite à un an.

Il n'est pas tenu compte des fusions et acquisitions dans le calcul de l'âge des sociétés et la comptabilisation des sorties du marché.

Les parts sont calculées en proportion de l'emploi total, des destructions et des créations d'emplois.

Les petites entreprises comptent entre un et 49 salariés, les moyennes entreprises entre 50 et 249 salariés et les grandes entreprises plus de 250 salariés.

Pour l'Autriche, les données sont fournies au niveau de l'établissement.

Pour le Japon, les données disponibles se rapportent aux établissements et concernent uniquement le secteur des activités de fabrication.

Pour l'Autriche, l'Italie, le Luxembourg et la Suède, les données se rapportent à la période 2001-10.

Pour le Brésil, les données se rapportent à la période 2002-10.

Pour l'Espagne, les données se rapportent à la période 2003-09.

Pour la France, les données se rapportent à la période 2002-07.

Pour le Japon et la Nouvelle-Zélande, les données se rapportent à la période 2001-09.

6. Emploi, destruction d'emplois et création d'emplois, selon l'âge et la taille des entreprises, 2001-11

Voir les notes à 5.

7. Emploi, destruction d'emplois et création d'emplois, secteur manufacturier et services, 2001-11

Voir les notes à 5.

8. Géographie des pertes d'emplois, 2008-11

Note générale :

Les agrégats d'activités sont définis suivant les divisions ci-après de la CITI Rév. 4 : 01-03 (section A), 05-39 (B-E), 41-43 (F), 45-56 (G-I), 58-63 (J), 64-68 (K-L), 69-82 (M-N) et 84-99 (O-U).

Notes complémentaires :

Pour l'Australie, les données relatives à l'année civile correspondent à la moyenne obtenue à partir des résultats de l'enquête trimestrielle sur la population active de juin 2013. Les activités financières, d'assurance et immobilières comportent la location de machines et d'équipement (77).

Dans le cas de l'Islande, en l'absence de données de comptabilité nationale traitant de l'emploi par activité, on utilise les données sectorielles tirées de l'enquête annuelle sur la population active.

Pour Israël, les estimations reposent sur les données de comptabilité relatives à l'emploi communiquées à l'OCDE suivant la CITI Rév. 4. La catégorie « Activités professionnelles, scientifiques et techniques et autre services aux entreprises » (69-82) comprend notamment l'information et les communications (58-63) ainsi que les activités financières, d'assurances et immobilières (64-68).

Dans le cas du Japon, la catégorie « Administration publique, éducation, santé et autres services » (84-99) englobe les « Activités professionnelles, scientifiques et techniques et autre services aux entreprises » (69-82).

S'agissant de la Nouvelle-Zélande, les données reposent sur les estimations d'emploi pour les exercices 2008/09 et 2011/12. La catégorie « Agriculture, sylviculture et pêche » (01-03) englobe les activités extractives (05-09).

Le Chili et la Turquie ne sont pas compris dans l'agrégat OCDE.

9. Géographie des pertes d'emplois en Europe, 2011-12

Notes générales :

Voir la note générale à 8.

10. Création et destruction d'emplois dans les secteurs de l'information, 2008-11

Pour évaluer les retombées de la crise économique sur l'emploi dans le secteur de l'information, on peut « normaliser » les variations des niveaux d'emploi de manière à faire apparaître, pour chaque pays, la contribution de chaque composante du secteur à l'évolution totale de l'emploi entre 2008 et 2011. À cette fin, les variations sectorielles sont exprimées, pour chaque pays, en pourcentage de la somme des variations absolue.

Les quatre groupes d'activités qui composent les « secteurs de l'information » correspondent respectivement aux divisions ci-après de la CITI Rév. 4 : 26 (CI), 58-60 (JA), 61 (JB) et 62-63 (JC).

Les gains et les pertes, exprimés en milliers d'emplois, correspondent respectivement à la somme des secteurs dans lesquels les variations sont positives et à la somme des secteurs dans lesquels les variations sont négatives. Une ventilation plus fine (par exemple, au niveau d'agrégation à trois chiffres de la CITI Rév. 4) pourrait aboutir à des estimations très différentes du total des gains et des pertes. Par exemple, les pertes signalées pour la division « Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques » (26) peuvent englober les gains obtenus à l'intérieur de certains groupes (trois chiffres) ou certaines classes (quatre chiffres) d'activités.

Les données sur l'emploi sont exprimées en personnes, sauf dans le cas du Canada et des États-Unis, qui utilisent le poste comme unité de mesure.

Dans le cas de l'Espagne, les technologies de l'information et autres services d'information (JC) incluent les télécommunications (JB).

11. Évolution de l'éventail des qualifications en Europe, services et activités de fabrication, 2011-12

Les professions sont définies selon la Classification internationale type des professions 2008 (CITP-08). Les grands groupes utilisés sont les suivants : 1) Directeurs, cadres de direction et gérants, 2) Professions intellectuelles et scientifiques, 3) Professions intermédiaires, 4) Employés de type administratif, 5) Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs, 7) Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat, 8) Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage, et 9) Professions élémentaires.

Les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat englobent les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (grand groupe 6 de la CITP-08), dont un petit nombre de pays rendent compte au titre du secteur des activités de fabrication et des services aux entreprises.

Les activités de fabrication correspondent aux divisions 10-33 (section C) de la CITI Rév. 4 (NACE Rév. 2) et les services aux entreprises aux divisions 45-82 (sections G-N).

12. Évolution conjoncturelle de la R-D, par source de financement, zone OCDE, 1982-2012

Les dépenses de R-D financées par les entreprises et l'État sont des composantes des dépenses intérieures brutes de R-D (DIRD), c'est-à-dire des dépenses intra-muros de R-D engagées sur le territoire national. Les sources de financement sont habituellement identifiées par les unités qui exécutent des travaux de R-D.

La série estimée des budgets publics de R-D, présentée à partir de 2008, repose sur les données relatives aux CBPRD (crédits budgétaires publics de R-D) des pays de l'OCDE disposant de données pour l'année 2012 (Allemagne, Danemark, Estonie, États-Unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque et Slovaquie). Ces données sur les crédits budgétaires publics sont souvent plus récentes mais ne coïncident pas toujours avec le montant de la R-D financée par l'État qui est déclaré par les exécutants de R-D, en raison, par exemple, des écarts entre dépenses programmées et décaissements effectifs.

13. PIB des États-Unis et dépôts de marques auprès de l'USPTO, 2003-13

Le PIB des États-Unis repose sur la série du PIB corrigée des variations saisonnières, optique des dépenses, données chaînées en volume, contenue dans la base de données des comptes nationaux trimestriels de l'OCDE, juin 2013.

Sont pris en considération les domaines agrégés ci-après, sur la base de la classification de Nice : Santé, pharmacie et cosmétiques (classes 3, 5, 10 et 44) ; Loisirs et éducation (classes 13, 15, 16, 28 et 41) ; Publicité et services aux entreprises (classes 35, 36 et 45) ; TIC et audiovisuel (classes 9 et 38).

Les séries brutes relatives au PIB et aux dépôts de marques ont été traitées selon la méthodologie des indicateurs composites avancés de l'OCDE. Les séries se basent sur des données mensuelles pour les dépôts de marques et sur des données trimestrielles pour le PIB, converties en fréquence mensuelle par interpolation linéaire et alignées sur le mois de mi-trimestre. Le traitement élimine les tendances et les variations saisonnières (après application du filtre de Hodrick-Prescott) de façon à dégager la tendance cyclique. La tendance cyclique illustrée sur le graphique correspond à l'écart en pourcentage par rapport à la tendance de long terme. Compte tenu des filtres appliqués, les cycles restants sont ceux ayant une durée comprise entre 18 mois et 10 ans. L'analyse a été réalisée sur des séries s'échelonnant de janvier 1990 à février 2013 pour les dépôts de marques et à mars 2013 pour le PIB. Pour en savoir plus sur la méthodologie, voir OCDE (2012), « OECD System of Composite Leading Indicators », www.oecd.org/std/leading-indicators/41629509.pdf.

Pour les séries relatives aux marques, le graphique fait apparaître vers 2004 un pic qui n'est pas lié à l'activité économique, mais au fait que les États-Unis ont adhéré à l'Arrangement de Madrid en novembre 2003, facilitant ainsi la procédure d'enregistrement des marques étrangères.

15. Création d'entreprises dans une sélection de pays de l'OCDE, 2007-13

La tendance-cycle rend compte des fluctuations conjuguées de long terme (tendance) et de moyen-long terme (cycle) de la série d'origine. Sont exclues des données relatives à l'Australie les entreprises non constituées en sociétés.

Sont exclues des données relatives à l'Espagne les personnes physiques et les entreprises individuelles.

Les données relatives aux États-Unis concernent uniquement les établissements qui emploient des salariés.

16. Évolution des faillites, 2007-11

Les données relatives à la France, au Norvège et à l'Espagne concernent uniquement les PME.

17. Investissement en capital-risque aux États-Unis, 1995-2012, et en Europe, 1995-2010

Les données relatives aux États-Unis émanent des marchés, celles relatives à l'Europe des secteurs.

L'Europe comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et l'Ukraine.

18. Désengagement du capital-risque aux États-Unis et en Europe, 2007-12

La vente contractuelle désigne la cession de parts d'une société à des investisseurs industriels.

L'introduction en bourse désigne la première cession ou distribution de parts d'une société au public.

L'Europe comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et l'Ukraine.

19. Prise de brevets, par domaine technologique, 1999-2011

Les données renvoient aux demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), en phase internationale, par date de priorité. Les données pour l'année 2011 sont des estimations.

Les brevets liés aux biotechnologies, aux nanotechnologies, aux technologies liées à la santé et aux TIC sont regroupés suivant une sélection de groupes de la Classification internationale des brevets (CIB).

Les brevets liés aux technologies environnementales sont classés suivant une combinaison de groupes de la CIB et de codes Y02 de la Classification européenne (ECLA).

20. La dynamique des exportations de marchandises dans les économies membres et non membres de l'OCDE, 2000-11

Les valeurs intrinsèques sont en USD courants. Les données portent sur les produits manufacturés et les produits dérivés d'activités primaires (agriculture, pêche, sylviculture, activités extractives). Il est également tenu compte de certains services collectifs.

22. Effondrement mondial des exportations entre 2008 et 2009, en termes bruts et en valeur ajoutée

L'indicateur EXGR correspond aux estimations des exportations brutes des biens et services provenant de la base de données inter-pays des entrées-sorties (ICIO) de l'OCDE, d'où sont tirés les indicateurs de l'OCDE et de l'OMC sur les échanges en valeur ajoutée (ÉVA). Par nécessité, ce système utilise des matrices d'échanges commerciaux bilatéraux ajustées, de sorte que la valeur des exportations de produits X d'un pays A vers un pays B est égale à celle des importations de produits X de B en provenance de A. Des efforts sont déployés afin d'assurer la cohérence entre les valeurs totales des exportations et des importations rapportées par les pays dans leurs Comptes Nationaux et dans leurs statistiques de la Balance des Paiements. De ce fait, les ajustements effectués pour équilibrer les flux commerciaux bilatéraux à l'échelle mondiale peuvent aboutir à des modèles d'échanges ne correspondant pas exactement à la perception qu'ont certains pays de leur propre structure des échanges commerciaux.

23. Évolution des flux d'investissements directs étrangers dans le monde, 1995-2011

À compter de 2005, les données portent sur l'IDE tel que défini dans la 6^e édition du Manuel de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI).

24. Décomposition de la croissance du PIB par habitant, 2007-09 et 2009-12

Les calculs sont basés sur le PIB à prix constants, converti en USD à l'aide des parités de pouvoir d'achat de 2005.

Pour l'Australie, les données se rapportent aux années fiscales, débutant au 1^{er} juillet.

Le PIB pour la Nouvelle-Zélande se rapporte aux années fiscales, débutant au 1^{er} avril.

25. Écart du PIB par habitant et du PIB par actif occupé dans les BRIICS, par rapport aux États-Unis, 1997-2012

Les calculs sont basés sur le PIB à prix constants, converti en USD à l'aide des parités de pouvoir d'achat de 2005.

26. Croissance de la productivité du travail du secteur des entreprises non agricoles avant la crise, 2001-07

Notes générales :

La croissance de la productivité du travail par secteur correspond au taux de variation de la valeur ajoutée réelle par heure travaillée. Pour définir la contribution de chaque secteur à la croissance globale de la productivité du travail, on calcule la différence entre le taux de croissance de la valeur ajoutée réelle et celui des heures travaillées, à laquelle on applique un coefficient de pondération correspondant à la part du secteur dans le total de la valeur ajoutée nominale et dans le total des heures travaillées, respectivement.

Les groupes d'activité sont définis suivant les divisions ci-après de la CITI Rév. 4 : 05-39 (sections B-E), 41-43 (F), 45-56 (G-I), 58-63 (J), 64-66 (K) et 69-82 (M-N). Par conséquent, le secteur des entreprises non agricoles englobe toutes les activités à l'exception des sections ci-après de la CITI Rév. 4 : A, Agriculture, sylviculture et pêche (divisions 01-03) ; L, Activités immobilières (68) ; et O-U, Administration publique, éducation, santé et autres activités de services (84-99).

Note complémentaire :

Le Secrétariat a estimé le nombre des heures travaillées en Corée en 2001 en appliquant la distribution sectorielle des heures travaillées en 2004 au chiffre de l'économie obtenu pour 2001.

27. Croissance de la productivité du travail du secteur des entreprises non agricoles après la crise, 2007-11

Voir les notes générales à 26.

28. Investissement dans le capital fixe et intellectuel, 2010

Il s'agit d'estimations pour 2008 dans le cas du Canada, du Japon et de la Corée.

Ces estimations concernent le secteur des entreprises dans le cas de tous les pays, à l'exception de la Corée, où elles concernent l'ensemble de l'économie. La valeur ajoutée dans le secteur des entreprises est corrigée de manière à tenir compte des investissements intellectuels.

Les données relatives au capital intellectuel de l'Australie ont été fournies par L. Talbott ; l'ensemble des données relatives au Canada émanent de J. Baldwin, W. Gu et R. Macdonald ; les données relatives au capital intellectuel et aux actifs physiques des membres de l'Union européenne, de la Norvège et des États-Unis proviennent du consortium INTAN-Invest dirigé par C. Corrado, J. Haskel, C. Jona-Lasinio et M. Iommi ; l'ensemble des données relatives au Japon ont été communiquées par K. Fukao et T. Miyagawa ; les données relatives au capital intellectuel de la Corée ont été fournies par H. Chun. Les données relatives à l'investissement physique en Australie, en Autriche, en Corée, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède, de même que celles relatives à la valeur ajoutée corrigée pour l'Australie, la Corée, le Luxembourg et le Portugal ont été calculées par l'OCDE à partir de ses bases de données sur les comptes nationaux annuels, mai 2013.

29. Évolution de l'intensité des investissements des entreprises entre 2008 et 2010

Les estimations concernent le secteur des entreprises dans tous les pays.

Les données relatives au capital intellectuel de l'Australie ont été fournies par L. Talbott ; les données relatives au capital intellectuel et aux actifs physiques des membres de l'Union européenne, de la Norvège et des États-Unis proviennent du consortium INTAN-Invest dirigé par C. Corrado, J. Haskel, C. Jona-Lasinio et M. Iommi. Les données relatives à l'investissement physique en Australie, en Autriche, en Corée, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède, de même que celles relatives à la valeur ajoutée corrigée pour l'Australie, la Corée, le Luxembourg et le Portugal ont été calculées par l'OCDE à partir de ses bases de données sur les comptes nationaux annuels, mai 2013.

30. Valeur ajoutée étrangère contenue dans les exportations, 1995

Les agrégations régionales sont les suivantes :

ANASE : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Cet agrégat ne comprend ni le Laos, ni le Myanmar.

UE15: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

Autres pays d'Europe : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Islande, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Suisse.

Reste du monde (pays du monde ne figurant pas dans la base de données sur les échanges en valeur ajoutée, voir www.oecd.org/sti/ind/TiVA_Guide_to_Country_Notes.pdf).

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

31. Valeur ajoutée étrangère contenue dans les exportations, 2009

Voir les notes à 30.

32. Valeur ajoutée étrangère contenue dans les exportations, économies non membres de l'OCDE, 2009

Les données relatives à l'OCDE sont une moyenne pondérée des pays de l'OCDE.

33. Valeur ajoutée du secteur des services contenue dans les exportations de biens manufacturés selon le secteur d'origine, 1995 et 2009

Les activités manufacturières prises en compte se rapportent aux secteurs suivants de la CITI Rév. 3 : 15-16 (produits alimentaires, boissons et tabac) ; 17-19 (textiles, articles d'habillement, cuirs et produits connexes) ; 20-22 (bois, articles en papier, imprimerie et édition) ; 23-26 (produits chimiques et pharmaceutiques, plastiques et autres produits minéraux non métalliques) ; 27-28 (produits métallurgiques de base et ouvrages en métaux) ; 29 (machines et matériel) ; 30-33 (matériel électrique et d'optique) ; 34-35 (matériels de transport) ; 36-37 (autres activités de fabrication et récupération).

Les données aberrantes n'ont pas été prises en compte dans le calcul des indices.

34. Entrées d'investissements directs étrangers, 1995-2000, 2001-06 et 2007-11

Les données de 2005 à 2011 se rapportent à la définition des IDE figurant dans le *Manuel de la balance des paiements*, 6^e édition, du Fonds monétaire international (FMI) (2009). Les données antérieures à 2005 se rapportent à la définition des IDE donnée dans le *Manuel de la balance des paiements*, 5^e édition du FMI (1993).

Les autres pays de l'OCDE comprennent les pays suivants : Australie, Canada, Chili, Corée, Islande, Israël, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse et Turquie.

Les autres pays BRIICS regroupent les pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Fédération de Russie, Inde et Indonésie.

L'Asie du Sud-Est comprend les pays suivants : Cambodge, Hong Kong (Chine), Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Taïpei chinois, Thaïlande et Viet Nam.

35. Investissements directs étrangers en provenance des BRIICS, 2001-04, 2005-07 et 2008-11

La moyenne de 2001-04 n'est pas disponible pour l'Indonésie.

Les données de 2005-07 et de 2008-11 se rapportent à la définition des IDE figurant dans le *Manuel de la balance des paiements*, 6^e édition, du Fonds monétaire international (FMI) (2009). Celles de 2001-04 se rapportent à la définition des IDE donnée dans le *Manuel de la balance des paiements*, 5^e édition du FMI (1993).

36. Investissements directs étrangers en provenance de Chine, moyenne annuelle 2007-11

Les centres financiers offshore comprennent les pays suivants : Antigua et Barbuda, les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïman, les îles Vierges britanniques et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

L'Asie du Sud-Est comprend les pays suivants : Brunei Darussalam, Cambodge, Indonésie, Laos, Macao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Taïpei chinois, Thaïlande et Viet Nam.

37. Les 20 premiers pays, stock total d'investissements directs étrangers, 2012

Vingt pays présentant la somme la plus élevée d'entrées et de sorties d'IDE.

Les pays sont présentés par ordre décroissant des entrées d'IDE.

38. Décomposition du PIB dans les pays de l'OCDE et les BRIICS, 2011

Les principaux groupes d'activités reposent sur la CITI Rév. 4. Services marchands : divisions CITI 45-82 (G-N) ; services non marchands : 84-99 (O-U) ; industrie : 05-39 (B-E), à savoir activités extractives (05-09), fabrication (10-33) et services aux collectivités (35-39) ; construction : 41-43 (F) et agriculture : 01-03 (A).

La valeur ajoutée est mesurée aux prix de base, sauf pour l'Indonésie et le Japon (prix de marché) ainsi que pour les États-Unis et l'Inde (coût des facteurs).

Les données relatives à l'Australie se rapportent à l'exercice clos en juin 2012.

Les données relatives au Brésil et au Canada se rapportent à 2009.

Les données relatives à l'Inde se rapportent à l'exercice clos en mars 2012.

Les données relatives à la Nouvelle-Zélande se rapportent à l'exercice clos en mars 2010.

39. Les 20 premiers pays de l'OCDE et des BRIICS tributaires des ressources naturelles, 2011

Pour l'Estonie, les données relatives à l'année antérieure correspondent à 1995 au lieu de 2001.

Les rentes totales tirées des ressources naturelles sont la somme des rentes tirées du pétrole, du gaz naturel, du charbon (houille et charbon bitumineux), des minerais et des forêts. Ces rentes sont estimées en calculant la différence entre la valeur de la production aux prix mondiaux et le coût total de production, en tenant compte de la consommation de capital fixe et de la rentabilité des fonds propres.

40. Principales économies manufacturières au cours des 20 dernières années, 1990, 2000 et 2011

Pour le Canada, le pourcentage de 2011 provient d'une extrapolation réalisée par le Secrétariat à partir des statistiques officielles sur la valeur ajoutée à prix courants disponibles jusqu'à 2009.

Pour la Chine, le pourcentage de 2011 provient d'une estimation de la Division de la statistique des Nations Unies ; il a été dérivé en appliquant le pourcentage moyen de la valeur ajoutée manufacturière en 2008-10 à la valeur ajoutée totale de l'industrie publiée pour 2011.

42. Exportations des industries de fabrication à forte intensité énergétique, 2011

Les cinq secteurs considérés sont ceux des divisions 17, 19, 20, 23 et 24 de la CITI Rév. 4.

43. Principaux importateurs et exportateurs nets de CO₂, 2009

Les pays sont présentés par ordre décroissant des émissions de CO₂ dues à la production sur la partie de gauche et par ordre croissant sur la partie de droite.

44. La R-D dans l'OCDE et les pays partenaires clés, 2011

Le nombre de chercheurs est établi en équivalent temps plein.

Pour le Brésil, le Chili et les Pays-Bas, les données se rapportent à 2010.

Pour l'Afrique du Sud, l'Indonésie et l'Islande, les données se rapportent à 2009.

Pour la Suisse, les données se rapportent à 2008.

Pour la Grèce, les données se rapportent à 2007.

Pour l'Australie, les données se rapportent à 2010 s'agissant des dépenses de R-D et à 2008 s'agissant du nombre de chercheurs.

Pour l'Inde, les données se rapportent à 2007 s'agissant des dépenses de R-D et à 2005 s'agissant du nombre de chercheurs.

Pour l'Allemagne, le Canada et la France, le nombre de chercheurs se rapporte à 2010.

Pour les États-Unis, le nombre de chercheurs se rapporte à 2007.

Les données relatives au Brésil sont fournies par le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation du Brésil. Celles relatives à l'Inde et à l'Indonésie proviennent des statistiques sur les sciences et les technologies collectées et publiées par l'Institut de statistique de l'UNESCO. En raison de différences méthodologiques, il est possible que les données relatives à ces pays ne soient pas parfaitement comparables à celles des autres pays.

45. Intensité de R-D dans les entreprises et soutien public à la R-D des entreprises, 2011

Cet indicateur est encore expérimental. La comparabilité internationale des données peut être limitée. Pour de plus amples informations, voir www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm.

Les données se rapportent à l'année 2010 pour l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Chili, l'Espagne, l'Irlande, Israël et les Pays-Bas. Elles se rapportent à 2009 pour l'Afrique du Sud, la Chine et le Luxembourg et à 2008 pour la Suisse.

Pour l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie et le Portugal, les financements directs sont estimés d'après la part de la DIRDE (dépense intérieure de recherche et développement des entreprises) financée directement par le secteur public au cours de l'année précédente, appliquée au rapport DIRDE sur PIB de l'année considérée. Dans le cas du Brésil, la part employée pour 2010 correspond à celle issue de sources nationales se rapportant à 2008.

En Afrique du Sud, en Autriche et en Pologne, les incitations fiscales à la R-D sont prises en compte dans les estimations officielles du financement public direct de la R-D des entreprises. Elles sont retranchées des estimations de financement direct afin de ne pas être comptées deux fois.

L'Allemagne, l'Estonie, la Finlande, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse n'ont pas fourni de renseignements sur le traitement fiscal préférentiel accordé aux dépenses de R-D pour 2011. En ce qui concerne Israël, il n'est pour l'heure pas possible de déterminer quelle est la part des incitations fiscales ayant spécifiquement trait à la R-D.

Les estimations ne tiennent pas compte des incitations fiscales à la R-D appliquées aux revenus ou à celles accordées à l'échelon infranational. Elles se limitent par ailleurs au secteur des entreprises (hors fiscalité préférentielle accordée aux particuliers). Sauf mention contraire, les données se rapportent au manque à gagner initial estimé (renonciation à des recettes).

Sauf mention contraire, les estimations se rapportent au coût des dispositifs d'incitation s'appliquant aux dépenses de R-D des entreprises intra-muros et extra-muros. Les données relatives au soutien direct ne se rapportent qu'aux dépenses de R-D intra-muros, sauf pour le Brésil.

Les notes par pays sont disponibles sur : www.oecd.org/sti/rd-tax-stats.htm.

46. Trafic IP (Protocole Internet) mondial, 2005-13

2013 : estimations.

47. Mise en place du protocole IPv6 par pays, novembre 2012

Données collectées le 19 novembre 2012.

Les pays BRIICS regroupent l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie.

48. Taux de pénétration de la téléphonie mobile et du haut débit dans le monde, 2001-11

Les séries de l'OCDE sont calculées à partir des données de l'OCDE.

Les données relatives au Brésil, à la Chine, à l'Inde et au monde proviennent d'ITU pour les abonnements à la téléphonie mobile et des Nations Unies pour la population.

49. Pôles d'excellence universitaires, répartition géographique des établissements les plus influents, 2007-11

Autres pays de l'OCDE regroupe les pays suivants : Australie, Canada, Corée, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse.

Autres pays de l'UE (et de l'OCDE) regroupe les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque et Suède.

Hors OCDE regroupe les pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Hong Kong (Chine), Inde, Iran, Lituanie, Malaisie, Singapour, Taïpei chinois et Thaïlande.

50. Hauts lieux de l'innovation dans les TIC, les biotechnologies et les nanotechnologies, 1998-2000 et 2008-10

Les données renvoient au nombre de demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), dans les domaines des TIC ainsi que des biotechnologies et des nanotechnologies. Le nombre de brevets est établi sur la base de la date de priorité, du pays de résidence de l'inventeur et de comptages fractionnaires. La ventilation régionale utilisée correspond au niveau territorial 2 de la nomenclature utilisée par l'OCDE.

51. Dépôts de marques de services auprès de l'USPTO et de l'OHMI, pour une sélection d'économies membres et non membres de l'OCDE, 2000-02 et 2010-12

Les parts des marques de services sont calculées par comptage fractionnaire des classes désignées dans les demandes de dépôt de marque. Les classes 1 à 34 concernent les produits, les classes 35 à 45 les services.

Les marques de services à forte intensité de savoir renvoient aux classes 35, 36, 38 et 42 de la classification de Nice. Les autres services renvoient aux classes 37, 39, 40, 41, 43, 44 et 45 de cette même classification.

52. Dépôts de marques de services à forte intensité de savoir, pour une sélection d'économies membres et non membres de l'OCDE, 2010-12

Les parts de marques de services à forte intensité de savoir sont calculées par comptage fractionnaire des classes désignées dans les demandes de dépôt de marque. Sont concernées les classes ci-après de la 10^e édition de la classification de Nice : 35 (services aux entreprises), 36 (finance et assurance), 38 (télécommunications) ; et 42 (R-D).

53. Brevets et marques par habitant, 2000-02 et 2009-11

Les familles de brevets sont dénombrées par comptage fractionnaire en fonction de la date de priorité (premier dépôt dans le monde) et du pays de résidence de l'inventeur.

Les marques déposées à l'étranger sont comptabilisées en fonction de la date de dépôt et de l'adresse du déposant.

55. L'impact de la production scientifique et l'étendue de la collaboration scientifique internationale, 2003-11

L'impact normalisé est le rapport entre le nombre moyen de citations des documents publiés par des auteurs affiliés à un établissement au sein d'une économie donnée et la moyenne mondiale de citations pour les mêmes périodes, types de documents et disciplines. Les documents ayant un seul auteur affilié à plusieurs pays peuvent ainsi être comptabilisés au titre de la collaboration institutionnelle internationale.

56. Impact de la mobilité internationale des scientifiques, entrées/sorties, 1996-2011

La mobilité internationale des scientifiques est déduite du nombre des auteurs référencés dans la base Scopus des publications scientifiques à comité de lecture qui ont publié au moins deux fois au cours de la période de référence, sur la base de leur affiliation à un nouvel établissement. Les sortants sont définis au regard de leur première affiliation. Les entrants sont définis à la lumière de leur dernière affiliation et ne comprennent pas les auteurs individuels qui « retournent » dans le pays de leur affiliation d'origine.

On estime l'impact scientifique des chercheurs selon leur mobilité en calculant pour chaque auteur et chaque profil de mobilité, sur l'ensemble de la période, la médiane des facteurs SNIP (*source-normalised impact per paper*) des revues concernées. Une valeur SNIP supérieure à 1 signale un SNIP médian supérieur à la moyenne pour les auteurs du pays ou de la catégorie en question.

58. Le lien science-innovation par domaine technologique, 2001-11

Pour savoir si la « documentation hors brevet » (DHB) correspond à un document scientifique, les références DHB ont été mises en correspondance avec la base de données Thomson Reuters Web of Science, qui indexe la littérature scientifique. En cas de succès de cette mise en correspondance, les domaines scientifiques répondent à la classification « Essential Science Indicators » de Thomson Reuters (<http://archive.sciencewatch.com/about/met/fielddef/>), qui comporte 22 champs. Pour des raisons de présentation, les champs disciplinaires sont réunis dans un jeu réduit à 11 catégories. Les sciences médicales englobent la médecine clinique, les neurosciences et la psychiatrie/psychologie. Les sciences du vivant englobent la biologie et la biochimie, l'immunologie, la microbiologie, la biologie moléculaire et la génétique. Les sciences de la terre englobent les géosciences et l'environnement/écologie. L'économie est rattachée aux sciences sociales. Les autres champs disciplinaires suivent leur libellé.

59. Collaboration internationale en science et innovation, 2007-11

Le co-autorat international de publications scientifiques est défini au niveau institutionnel. Un document scientifique est réputé comporter une collaboration internationale si la liste des affiliations comprend des établissements de différents pays signalés par un ou plusieurs auteurs. Les estimations reposent sur des comptages simples effectués à partir des informations de la base de données Scopus® (Elsevier B.V.).

Les co-inventions internationales sont mesurées par la part des demandes de brevets déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) dont au moins un co-inventeur est situé dans un pays différent dans le total des brevets d'origine nationale. Le nombre de brevets est établi sur la base de la date de priorité, du pays de résidence de l'inventeur et de comptages simples.

60. Propriété étrangère des brevets, 2009-11

Les données renvoient au nombre de demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), en phase internationale, selon la date de priorité, le pays et des comptages fractionnaires.

61. Collaboration scientifique avec les pays BRIICS, 2001 et 2011

Les données sont issues de comptages simples.

L'Amérique du Nord englobe les États-Unis, le Canada et le Mexique.

L'Asie orientale et l'Océanie englobent l'Australie, la Corée, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour et la Thaïlande.

62. Co-inventions avec les pays BRIICS, 1991-2011

Les co-inventions sont mesurées par la part des demandes de brevets dont au moins un des co-inventeurs est situé dans un pays BRIICS dans le total des brevets d'origine nationale.

Les données renvoient au nombre de demandes de brevet déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), en phase internationale, selon la date de priorité, le pays de résidence de l'inventeur et des comptages simples.

63. Familles de brevets triadiques, par bloc, 2001 et 2011

Les familles de brevets triadiques désignent les brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB), le Japan Patent Office (JPO) et l'US Patent and Trademark Office (USPTO) afin de protéger une même invention. Les familles de brevets sont dénombrées selon la date de priorité (premier dépôt dans le monde), le pays de résidence de l'inventeur, par comptages fractionnaires.

BRIICS comprend l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Fédération de Russie, l'Inde et l'Indonésie.

Les données pour l'année 2011 sont des estimations.

64. Transferts de technologies vers certains pays BRIICS, 2005-09

Les données se rapportent aux familles de brevets, c'est-à-dire aux brevets déposés auprès de plus d'un office des brevets, parmi les offices suivants : Companies and Intellectual Property Commission (CIPC, Afrique du Sud); Deutsches Patent- und Markenamt (DPMA, Allemagne); Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT, Fédération de Russie); Institut National de la Propriété Industrielle (INPI, France); Instituto Nacional de Propriedade Industrial (INPI, Brésil); Japan Patent Office (JPO, Japon); Korean Intellectual Property Office (KIPO, Corée); Office européen des brevets (OEB); Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC, Canada); State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO, Chine); UK Intellectual Patent Office (UKIPO, Royaume-Uni); et l'United States Patent and Trademark Office (USPTO, États-Unis).

Les brevets sont attribués aux domaines technologiques en utilisant les codes de la Classification internationale des brevets (CIB) selon la classification établie par Schmoch (2008, révisée en 2013). Le nombre de brevets est établi sur la base de la date de priorité, du pays de résidence de l'inventeur et de comptages fractionnaires.

65. Différences hommes-femmes dans la recherche sur Internet d'informations concernant la santé, 2011

Sauf mention contraire, la période de référence est de trois mois.

Les moyennes sont calculées avec les données des pays de l'OCDE disponibles pour lesquels les données sont strictement comparables.

Pour la Fédération de Russie, la source nationale est la suivante : *Institute for Statistical Studies and Economics of Knowledge, Higher School of Economics (HSE) of the National Research University*, mai 2013.

Pour le Canada, individus de 16 ans et plus. Les internautes sont définis pour une période de référence de 12 mois.

Pour la Corée et la Nouvelle-Zélande, les données se réfèrent à 2012. Les internautes sont définis pour une période de référence de 12 mois.

Pour les États-Unis, les données se réfèrent à mai 2011 et proviennent du *Pew Research Center*. Les pourcentages se réfèrent aux internautes adultes (18 ans et plus), qui ont au moins une fois recherché sur Internet des informations sanitaires ou médicales. Pas de période de référence.

Pour la Suisse, les données se réfèrent à 2010. Les internautes sont définis pour une période de référence de six mois.

66. Différences liées à l'âge dans la recherche sur Internet d'informations relatives à l'emploi, 2011

La période de référence est de trois mois, sauf pour le Canada, le Chili, la Corée et le Japon (12 mois), et les États-Unis (pas de période de référence) (voir note).

Pour la Fédération de Russie, la source nationale est la suivante : *Institute for Statistical Studies and Economics of Knowledge, Higher School of Economics (HSE) of the National Research University*, mai 2013.

Pour le Canada, les données se réfèrent à 2010. Les données se réfèrent aux seules recherches d'emploi. La période de référence est de 12 mois.

Pour le Chili, les données se réfèrent à 2012. Les calculs concernant les 16-64 ans reposent sur les chiffres de la population des individus de cette tranche d'âge.

Pour la Corée, les données se réfèrent à 2012.

Pour les États-Unis, les données se réfèrent à mai 2011 et proviennent du *Pew Research Center*. Les pourcentages se réfèrent à des internautes adultes (18 ans et plus) ayant au moins une fois recherché sur Internet des informations relatives à un emploi. Internetautes âgés de 18 ans et plus au lieu de 16-64 ans, de 18 à 29 ans au lieu de 16-24 ans, et de 50 à 64 ans au lieu de 55-64 ans.

Pour le Japon, les données se réfèrent à 2012. Les données se réfèrent à différentes tranches d'âge : 15-59 ans ; 15-19 ans ; et 50-59 ans.

67. Perception publique des impacts de la S-T sur le bien-être personnel, 2010

Pour le Japon et la Fédération de Russie, les données se réfèrent à 2011.

Pour la Corée, les données se réfèrent à 2012.

Pour les États-Unis, les données se réfèrent à 2004.

Pour l'Inde, les données se réfèrent à 2004.

Tiré d'enquêtes à base d'entretiens individuels. Pour le Japon, les résultats proviennent de questionnaires administrés via Internet.

Les personnes interrogées au Japon, en Fédération de Russie et aux États-Unis pouvaient répondre : Tout à fait d'accord, D'accord, Pas d'accord, Pas du tout d'accord, Ne sait pas. En Inde, elles avaient trois réponses possibles : D'accord, Pas d'accord, Ne sait pas. En Corée, seules les réponses Tout à fait d'accord et Un peu d'accord sont disponibles.

Sources nationales dans les publications suivantes :

Chine : ministère des Sciences et des Technologies de la République populaire de Chine (2010). Pays de l'UE : Commission européenne (2010). Japon : Institut national de la politique scientifique et technologique (2011). Corée : *Korea Foundation for the Advancement of Science and Creativity* (2012). Fédération de Russie : Université nationale de recherche – École des hautes études en sciences économiques (2011). États-Unis : *National Science Board* (2012). Inde : *National Science Board* (2012).

68. Perception publique des bénéfices de la recherche scientifique, 2010

Pour le Japon et la Fédération de Russie, les données se réfèrent à 2011.

Pour la Corée, les données se réfèrent à 2006.

Tiré d'enquêtes à base d'entretiens individuels.

Les personnes interrogées au Japon, en Fédération de Russie et aux États-Unis étaient invitées à choisir entre les possibilités suivantes : Les bienfaits sont très supérieurs aux effets nuisibles ; Les bienfaits sont un peu supérieurs aux effets nuisibles ; Les bienfaits et les effets nuisibles sont à peu près équivalents ; Les effets nuisibles sont un peu supérieurs aux bienfaits ; Les effets nuisibles sont très supérieurs aux bienfaits ; et Ne sait pas.

Pour le Brésil, les personnes interrogées étaient priées de choisir entre les possibilités suivantes : Uniquement des bienfaits ; Plus de bienfaits que d'effets nuisibles ; Des bienfaits et des effets nuisibles ; Plus d'effets nuisibles que de bienfaits ; Uniquement des effets nuisibles ; et Ne sait pas.

Pour les pays de l'UE et la Chine, la question invitait les personnes interrogées à exprimer leur accord ou leur désaccord avec la phrase suivante : « Les bienfaits de la science sont plus importants que les effets nuisibles qu'elle peut avoir », en choisissant l'une des réponses suivantes : Tout à fait d'accord ; Plutôt d'accord ; Ni d'accord ni pas d'accord ; Plutôt pas d'accord ; Pas du tout d'accord ; Ne sait pas.

Sources nationales dans les publications suivantes :

Brésil : ministère des Sciences et des Technologies du Brésil (2010). Chine : ministère des Sciences et des Technologies de la République populaire de Chine (2010). Pays de l'UE : Commission européenne (2010). Japon : Institut national de la politique scientifique et technologique (2011). Corée : *National Science Board* (2012). Fédération de Russie : Université nationale de recherche – École des hautes études en sciences économiques (2011). États-Unis : *National Science Board* (2012).

Références

- Agence internationale de l'énergie (2013), *CO₂ Emissions from Fuel Combustion, 2012*, www.iea.org/co2highlights/co2highlights.pdf.
- Baldwin, J., W. Gu et R. Macdonald (2012), « Immobilisations incorporelles et croissance de la productivité au Canada », *La revue canadienne de productivité*, Statistique Canada, Ottawa, www.statcan.gc.ca/pub/15-206-x/15-206-x2012029-fra.htm.
- Banque mondiale (2012), *Information and Communications for Development 2012: Maximizing Mobile*, Banque mondiale, Washington, DC. Doi: <http://dx.doi.org/10.1596/978-0-8213-8991-1>.
- Bravo-Biosca, A., C. Criscuolo et C. Menon (2013), « What Drives the Dynamics of Business Growth? », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 1, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5k486qtttq46-en>.
- Chun, H., K. Fukao, S. Hisa et T. Miyagawa (2012), « Measurement of Intangible Investments by Industry and Its Role in Productivity Improvement Utilizing Comparative Studies between Japan and Korea », *RIETI Discussion Paper Series*, 12-E-037.
- CNUCED (2012), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2012*, www.unctad-docs.org/files/UNCTAD-WIR2012-Overview-fr.pdf.
- Commission européenne (2010), *Eurobaromètre spécial 340 : La science et la technologie*, Direction générale de la recherche, Commission européenne, Bruxelles, http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_340_fr.pdf, consulté le 10 juin 2013.
- Corrado, C., J. Haskel, C. Jona-Lasinio et M. Iommi (2012), « Intangible Capital and Growth in Advanced Economies: Measurement Methods and Comparative Results », Document de travail, juin, www.intan-invest.net.
- Corrado, C., C. Hulten et D. Sichel (2009), « Intangible Capital and US Economic Growth », *Review of Income and Wealth*, Vol. 55, No. 3, pp. 661-685.
- Department of Industry, Innovation, Science, Research and Tertiary Education, Commonwealth of Australia (2012), *Australian Innovation System Report – 2012*, www.innovation.gov.au/innovation/policy/AustralianInnovationSystemReport/AISR2012/index.html.
- Eurostat, « 'High-technology' and 'knowledge based services' aggregations based on NACE Rev. 2 » (document en ligne), http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_SDDS/Annexes/htec_esms_an3.pdf.
- Graham, S., G. Hancock, A. Marco et A. Myers (2013), « The USPTO Trademark Case Files Dataset: Descriptions, Lessons, and Insights », *SSRN Working Paper*, http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2188621.
- JPO (2001-12), *Rapports annuels*, Japan Patent Office (JPO), Tokyo, www.jpo.go.jp.
- Korea Foundation for the Advancement of Science and Creativity (KOFAC) (2012), *Survey of Public Attitudes toward and Understanding of Science and Technology*, KOFAC, Seoul.

1. ÉCONOMIE DU SAVOIR : TENDANCES ET CARACTÉRISTIQUES

Références

- Lev, B. (2001), *Intangibles: Management, Measurement and Reporting*, Bookings Institution Press, Washington, DC.
- Ministère des sciences et de la technologie de la République populaire de Chine (2010), *China Science and Technology Indicators 2010*, Scientific and Technical Documentation Press, Beijing.
- Ministère des sciences et de la technologie du Brésil (2010), *Public Perception of Science and Technology in Brazil: 2010 Poll results*, Ministère des sciences et de la technologie, www.mct.gov.br/upd_blob/0214/214770.pdf, consulté le 10 juin 2013.
- Miroudot, S., R. Lanz et A. Ragoussis (2009), « Trade in Intermediate Goods and Services », *OECD Trade Policy Papers*, No. 93, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/5kmlcxtldk8r-en>.
- Nakano, S., A. Okamura, N. Sakurai, M. Suzuki, Y. Tojo et N. Yamano (2009), "The Measurement of CO₂ Embodiments in International Trade: Evidence from the Harmonised Input-Output and Bilateral Trade Database", *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2009/03, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/227026518048>.
- National Institute of Science and Technology Policy (NISTEP), Ministry of Education, Culture, Sports, Science and Technology (MEXT) (2011), *The Change of the Public Attitudes to Science and Technology The Findings from Face-to-Face Interviews and from a Monthly Internet Survey*, NISTEP, Tokyo, <http://hdl.handle.net/11035/1156>, consulté le 10 juin 2013.
- National Research University – Higher School of Economics (2013), *Science and Technology Indicators in the Russian Federation: Data book*, Moscou, www.hse.ru/en/primarydata/st2012.
- National Science Board (2012), *Science and Engineering Indicators 2012*, National Science Foundation, Arlington, VA, www.nsf.gov/statistics/seind12, consulté le 10 juin 2013.
- OCDE (2002), *Mesurer la productivité – Manuel de l'OCDE: Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264294516-fr>.
- OCDE (2003), *Manuel de Frascati 2002 : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental. La mesure des activités scientifiques et technologiques*, 6^e édition, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264299047-fr>.
- OCDE (2005), *A Framework for Biotechnology Statistics*, OCDE, Paris. www.oecd.org/dataoecd/5/48/34935605.pdf.
- OCDE (2009), *Manuel de l'OCDE sur les statistiques des brevets*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264056466-fr>.
- OCDE (2009), *OECD Biotechnology Statistics 2009*, OCDE, Paris. www.oecd.org/dataoecd/4/23/42833898.pdf.
- OCDE (2010), *Mesurer l'innovation : Un nouveau regard*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084421-fr>.
- OCDE (2010), *OECD Handbook on Deriving Capital Measures of Intellectual Property Products*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264079205-6-en>.
- OCDE (2011), *OECD Guide to Measuring the Information Society 2011*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264113541-en>.
- OCDE (2011), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2011*, Éditions OCDE. Doi : http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-fr.
- OCDE (2012), *OECD Compendium of Productivity Indicators 2012*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264188846-en>.
- OCDE (2012), « OECD System of Composite Leading Indicators », (document en ligne), www.oecd.org/std/leading-indicators/41629509.pdf.
- OCDE (2012), *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE. Doi : http://dx.doi.org/10.1787/sti_outlook-2012-fr.
- OCDE (2013), « FDI in Figures », avril 2013, www.oecd.org/daf/inv/FDI%20in%20figures.pdf.
- OCDE (2013), *Le financement des PME et des entrepreneurs 2013*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264169159-fr>.
- OCDE (2013), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*, Éditions OCDE. Doi : http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2013-en.
- OCDE (2013), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE. Doi : http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr.
- OCDE (2013), *Perspectives des communications de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE. Doi : http://dx.doi.org/10.1787/comms_outlook-2013-en.
- OCDE (2013), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2013 Numéro 1, Éditions OCDE. Doi : http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2013-1-fr.
- OCDE (2013), *Réformes économiques 2013. Objectif croissance*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-fr>.
- OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013. Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2013-fr>.
- OCDE et SCImago Research Group (CSIC) (à paraître), *Compendium of Bibliometric Science Indicators 2014*.
- OCDE, « Carbon Dioxide Emissions Embodied in International Trade » (document en ligne), [www.oecd.org/document/22/0.3746,en_2649_34445_46878038_1_1_1_1.00.html](http://www.oecd.org/document/22/0,3746,en_2649_34445_46878038_1_1_1_1.00.html).
- OCDE, « ISIC Rev.3 Technology Intensity Definition » (document en ligne), www.oecd.org/dataoecd/43/41/48350231.pdf.

- OCDE/Eurostat (2005), *Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation*, 3^e édition, Éditions OCDE. Doi : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264013124-fr>.
- OMC et Institute of Developing Economies – Japan External Trade Organization (Institut des économies en développement – Organisation japonaise du commerce extérieur ; IDE-JETRO) (2011), *La structure des échanges et les chaînes de valeur mondiales en Asie de l'Est : du commerce des marchandises au commerce des tâches*, Genève, www.wto.org/french/res_f/booksp_f/stat_tradepat_globvalchains_f.pdf.
- Schmoch, U. (2008), « Concept of a Technology Classification for Country Comparisons, Final Report to the World Intellectual Property Organisation (WIPO) », révisé en janvier 2013, www.wipo.int/export/sites/www/ipstats/en/statistics/patents/pdf/wipo_ipc_technology.pdf.



Extrait de :

OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013

Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « La nouvelle donne de l'innovation », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-72-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.